



# Assemblée générale

Distr. générale  
7 septembre 2007  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante-deuxième session

Point 73 de l'ordre du jour provisoire\*

### **Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale**

## **Sécurité du personnel humanitaire et protection du personnel des Nations Unies**

### **Rapport du Secrétaire général**

#### *Résumé*

L'Assemblée générale, dans sa résolution 61/133 du 14 décembre 2006, a prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante-deuxième session, un rapport détaillé et actualisé sur la sécurité du personnel humanitaire et la protection du personnel des Nations Unies, ainsi que sur l'application de la résolution. Le présent rapport décrit les menaces qui ont pesé sur la sécurité des agents humanitaires et du personnel des Nations Unies au cours de l'année écoulée et fait le point des demandes et recommandations adressées au Secrétaire général en application de la résolution 61/133 qui sont du ressort du Département de la sûreté et de la sécurité.

Le rapport décrit les principales difficultés et menaces concernant la sécurité des agents humanitaires et du personnel des Nations Unies, ainsi que les mesures en cours visant à assurer le respect des droits fondamentaux et des privilèges et immunités du personnel humanitaire et du personnel des Nations Unies conformément aux instruments internationaux pertinents. L'accent est mis sur les efforts actuels visant à promouvoir la sensibilisation à une culture de la sécurité au sein de l'Organisation, la conformité aux normes, la collaboration et la responsabilité en matière de sécurité à tous les niveaux, et il est demandé dans le rapport que soit instaurée une responsabilité collective internationale, conformément aux principes du droit international, afin d'assurer la sécurité des agents humanitaires et du personnel des Nations Unies.

---

\* A/62/150.



## I. Introduction

1. Dans sa résolution 61/133 du 14 décembre 2006, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante-deuxième session, un rapport détaillé et actualisé sur la sûreté et la sécurité du personnel humanitaire et la protection du personnel des Nations Unies, ainsi que sur l'application de la résolution. La période examinée va du 31 juillet 2006 au 30 juin 2007.

## II. Problèmes et menaces concernant la sécurité du personnel des Nations Unies et des agents humanitaires

2. La sécurité des agents humanitaires et du personnel des Nations Unies demeure précaire. Tout au long de la période à l'examen, ces personnels, déployés à l'échelle mondiale dans le cadre de multiples opérations sur le terrain, ont continué d'être en butte à de nombreuses menaces : criminalité, conflits armés, terrorisme, harcèlement et détention, à quoi s'ajoutent les actes de violence et de banditisme dans les zones de conflit civil et dans les pays en proie à des tensions économiques, politiques et sociales. La prise d'otage pour des raisons politiques, économiques ou criminelles demeure la caractéristique la plus inquiétante des conditions de travail du personnel des Nations Unies et des agents humanitaires, en particulier dans les zones de conflit en cours ou récent.

3. Les principaux facteurs contribuant aux problèmes de gestion de la sécurité des Nations Unies dans le monde sont : a) l'expansion et la poursuite des opérations, en particulier dans les zones de conflit en cours ou récent; et b) la recrudescence de la criminalité due à la détérioration de la sécurité publique et à la capacité limitée des autorités locales dans les pays en proie à des tensions économiques, politiques et sociales, même en l'absence de conflit armé.

4. Durant la période à l'examen, 16 membres du personnel civil des Nations Unies ont été tués dans l'exercice de leurs fonctions : quatre en Afrique (Malawi, Soudan et Ouganda); quatre dans la région de l'Asie et du Pacifique (Sri Lanka, Timor-Leste, Afghanistan et Bangladesh); un en Amérique latine (Guatemala); et sept au Moyen-Orient (trois en Iraq, un en Israël et trois au Liban)<sup>1</sup>. On trouvera à l'annexe I du présent rapport la liste des membres du personnel des Nations Unies ayant trouvé la mort à la suite d'actes criminels et l'état d'avancement des poursuites judiciaires entamées par les États Membres concernés.

5. Les agents humanitaires et le personnel des Nations Unies recrutés au niveau local ont été particulièrement vulnérables et ont fait l'objet, dans la majorité des cas, d'attaques, d'arrestations, de détentions ou de harcèlement, essentiellement dans le cadre d'opérations humanitaires complexes et d'opérations de maintien ou de consolidation de la paix. Sur les 16 victimes susmentionnées, 15 étaient des agents recrutés au niveau local; un fonctionnaire international est mort au Liban.

6. Les agents humanitaires et le personnel des Nations Unies n'ont pas cessé de faire l'objet d'agressions. Au cours de la période à l'examen, on a enregistré

---

<sup>1</sup> Ces renseignements proviennent des 149 responsables des questions de sécurité des Nations Unies dans les bureaux et missions extérieurs au niveau mondial.

507 attaques violentes<sup>2</sup> contre le personnel des Nations Unies, 442 incidents de harcèlement et d'intimidation, 534 vols, 232 agressions, 126 enlèvements et 273 cas signalés d'arrestation et de détention par des acteurs étatiques et autres. En outre, il s'est produit durant l'année écoulée 68 cas d'effraction ou d'occupation de bureaux des Nations Unies et 592 viols de domicile du personnel des Nations Unies et du personnel associé.

7. Suivant les informations provisoires provenant des responsables des questions de sécurité des Nations Unies, le plus grand nombre d'incidents contre le personnel des Nations Unies et de problèmes de sécurité<sup>3</sup> dus à des acteurs étatiques et autres se sont produits en Afrique, en Asie (y compris l'Asie centrale) et dans la région du Pacifique. On trouvera à l'annexe III du présent rapport le nombre d'incidents dont ont fait l'objet le personnel des Nations Unies et le personnel associé dans les différents pays, régions et zones.

8. Durant la période examinée, les actes de violence contre le personnel des Nations Unies et les agents humanitaires se sont poursuivis dans les zones de conflit en cours ou récent. Au Soudan, un agent national du Programme alimentaire mondial (PAM) a été tué le 10 janvier 2007 lors d'une embuscade dans le sud du pays, 10 bandits armés ont dévalisé une équipe des Nations Unies au Darfour, le 28 mai 2007, et des attaques de voitures ont eu lieu au cours desquelles des fonctionnaires ont été enlevés pour retarder l'alarme avant d'être relâchés dans des zones éloignées et inhospitalières. Le personnel des Nations Unies et les agents humanitaires au Darfour ont continué de faire l'objet d'entraves et d'actes de harcèlement d'ordre administratif. Les attaques menées contre les convois d'aide ont gravement enrayé les opérations humanitaires dans la même région. Le nombre d'attaques de véhicules des Nations Unies et de la communauté humanitaire s'est élevé à 105 au cours de la période examinée, par rapport à 52 durant la période précédente. Le Gouvernement soudanais continue de collaborer avec l'Organisation des Nations Unies pour ce qui est des mesures visant à renforcer la sécurité des opérations humanitaires.

9. En Haïti, 13 enlèvements et 14 attaques ont été commis contre des locaux et des convois de l'ONU et des organisations humanitaires. Six de ces attaques ont fait des morts et des blessés. La majorité des enlèvements ont touché les passagers de véhicules qui se rendaient à leur travail ou en revenaient, tandis que quatre de ces enlèvements ont eu lieu après des effractions de domicile. Aucun des auteurs n'avait été arrêté au moment où le présent rapport a été rédigé. En Afghanistan, on a signalé 12 cas d'intimidation et de harcèlement et 10 attaques contre du personnel des Nations Unies et des agents humanitaires. Dans un cas, un individu non identifié a tué un fournisseur national travaillant pour un organisme des Nations Unies. En novembre 2006, une équipe des Nations Unies a essuyé des tirs d'armes légères lors d'une embuscade.

10. Le Département de la sûreté et de la sécurité a obtenu des informations de première et deuxième main sur de graves incidents portant atteinte à la sécurité du

---

<sup>2</sup> Il s'agit d'« attaques » contre des locaux, des installations et des convois d'organismes des Nations Unies et d'organisations non gouvernementales qui ont fait ou non des morts et des blessés.

<sup>3</sup> Attaques, assassinats, arrestations et détentions par des acteurs étatiques et autres, agressions, actes de harcèlement et d'intimidation, effractions ou occupation de bureaux, disparition de personnes, vols, enlèvements et violations de domicile.

personnel des organisations internationales, non gouvernementales et intergouvernementales. Il est important de noter qu'il ne s'agit pas d'un tableau complet de l'ensemble de ces incidents, mais d'une indication des menaces et des actes d'hostilité dont font l'objet ces organisations, dont de nombreuses contribuent aux opérations des Nations Unies en travaillant de concert avec elles ou en étant des partenaires d'exécution. Durant la période à l'examen, le Département a reçu des informations dignes de foi faisant état d'un certain nombre d'incidents au cours desquels du personnel international et des agents nationaux d'organisations non gouvernementales (ONG) ont trouvé la mort à la suite d'actes d'hostilité, dont 22 rien qu'à Sri Lanka. Il est estimé qu'un grand nombre d'incidents de ce genre ne sont jamais signalés aux responsables des Nations Unies. La situation des ONG au Soudan, en particulier au Darfour, est spécialement grave en raison des actes ininterrompus de violence qui ont été dirigés contre ces organisations durant la période à l'examen, notamment des agressions, des attaques de véhicules, des vols, des actes de harcèlement et des violences sexuelles.

### **III. Arrestations, détentions et restrictions diverses**

11. Au cours de l'année écoulée, le nombre de membres du personnel des Nations Unies arrêtés, détenus ou portés disparus à l'égard desquels l'Organisation n'a pas pu exercer son droit de protection a légèrement diminué pour passer de 26 lors de la dernière période examinée à 22 lors de la période actuelle. Quatorze fonctionnaires des Nations Unies étaient toujours détenus au 30 juin 2007 en Israël, en Cisjordanie et à Gaza, ainsi que trois en Érythrée et un au Soudan. On trouvera à l'annexe II du présent rapport une liste des personnels portés disparus, arrêtés et détenus à l'égard desquels les droits de protection n'ont pu être exercés.

#### **Application de la résolution 61/133**

### **IV. Respect des droits fondamentaux et des privilèges et immunités du personnel des Nations Unies et des autres personnels**

12. Le système de gestion de la sécurité des Nations Unies est fondé sur le principe que c'est au gouvernement hôte qu'il appartient au premier chef d'assurer la sécurité et la protection des fonctionnaires, des personnes à leur charge et de leurs biens, ainsi que des biens appartenant à l'Organisation. L'ONU continue de prendre des mesures pour appliquer les paragraphes 12 et 13 de la résolution 61/133, dans lesquels l'Assemblée a prié le Secrétaire général de prendre les mesures nécessaires pour faire pleinement respecter les droits fondamentaux, privilèges et immunités des personnels des Nations Unies et autres personnels agissant dans le cadre de l'exécution du mandat d'une opération des Nations Unies, et de continuer à chercher à faire figurer, lors de la négociation des accords de siège et autres accords sur le statut des missions concernant le personnel des Nations Unies et le personnel associé, les dispositions pertinentes de la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies, de la Convention sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées et de la Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé. Les principales dispositions de cette dernière convention

concernent notamment la prévention des agressions contre les membres d'une opération, l'assimilation de ces agressions à des infractions pénales et l'engagement de poursuites contre leurs auteurs ou l'extradition de ceux-ci.

13. Le Secrétaire général adjoint à la sûreté et à la sécurité a multiplié ses contacts avec les États Membres, tant par l'intermédiaire des missions permanentes auprès de l'Organisation qu'en établissant des liens directs avec les diverses autorités responsables des pays hôtes afin d'accroître la coopération et de garantir l'appui nécessaire pour régler les problèmes concernant les accords de siège et les privilèges et immunités du personnel des Nations Unies et du personnel associé. Le Département mène activement une stratégie commune avec le Bureau des affaires juridiques et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires afin de promouvoir le respect par les États Membres des conventions sur les privilèges et immunités. En consultation avec le Bureau des affaires juridiques, le Département a continué de porter à l'attention des gouvernements hôtes concernés des cas spécifiques de violation des droits fondamentaux et des privilèges et immunités du personnel des Nations Unies ou d'autres personnes agissant dans le cadre de l'exécution du mandat d'une opération des Nations Unies. Il a établi des liens avec les organes chargés d'appliquer les instruments juridiques internationaux auxquels les États Membres sont parties afin de poursuivre les auteurs d'actes de violence organisée contre le personnel des Nations Unies et les agents humanitaires.

14. Les Gouvernements de l'Éthiopie, de l'Inde, du Kazakhstan, du Myanmar, du Pakistan, de la République populaire démocratique de Corée et de Sri Lanka continuent d'imposer des restrictions à l'importation, au déploiement et à l'utilisation de matériels essentiels de communication et de sécurité nécessaires pour les opérations des Nations Unies, en violation des conventions mentionnées plus haut. Ces restrictions sont extrêmement préjudiciables aux bénéficiaires des programmes des Nations Unies ainsi qu'à la sûreté et à la sécurité du personnel concerné.

## **V. Sensibilisation aux problèmes de sécurité**

15. Le Département de la sûreté et de la sécurité a continué à prendre des mesures pour sensibiliser aux problèmes de sécurité et faire mieux connaître les règles et politiques applicables en la matière, notamment par des activités de formation très étendues, par la gestion du stress traumatique, grâce à une stratégie de diffusion électronique de l'information, par des analyses des menaces et des risques et par la transversalisation des activités de gestion de la sécurité.

### **A. Programmes de formation dans le domaine de la sécurité et initiatives de sensibilisation**

16. Afin de renforcer la formation dispensée en matière de sécurité aux responsables désignés pour les questions de sécurité, aux membres des équipes de coordination du dispositif de sécurité, aux agents de sécurité et au personnel des organismes du système des Nations Unies, la Section de la formation et du perfectionnement du Département a créé et diffusé les outils ci-après de sensibilisation aux problèmes de sécurité :

a) La collection d'opuscules sur le système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies, où le personnel des Nations Unies trouve des directives brèves et pratiques en matière de sécurité. Les deux premiers ouvrages ont pour sujet les coordonnateurs de secteur pour les questions de sécurité et le travail avec un interprète;

b) Le didacticiel de perfectionnement sur la sécurité sur le terrain, mis en service en octobre 2006. Depuis, presque 14 000 fonctionnaires ont suivi cet enseignement sur CD-ROM et 13 000 autres l'ont fait sur le site Web de l'Organisation.

17. Le renforcement des activités de formation dans le domaine de la sécurité a fait l'objet des initiatives suivantes :

a) Nouveau programme de certification en matière de sécurité et programme de rafraîchissement des connaissances qui lui est associé, destiné à faire en sorte que les normes en la matière soient atteintes par tous les conseillers pour la sécurité, les coordonnateurs pour la sécurité sur le terrain et les agents de sécurité des organismes, fonds et programmes;

b) Formation à la gestion de la situation en cas de prise d'otages; un stage d'initiation sur la question a notamment eu lieu en Haïti, où 59 participants ont été formés;

c) Perfectionnement dans le domaine de la gestion de la situation en cas de prise d'otages : programme lancé en octobre 2006, par la formation de 28 participants;

d) Formation initiale des conseillers principaux pour les questions de sécurité : 17 personnes formées en janvier 2006, dont 9 venant de missions intégrées de maintien de la paix. Les nouveautés du programme de formation concernent surtout des exposés et des débats avec différents départements de l'ONU et organismes, fonds et programmes des Nations Unies, l'objectif étant de faire sentir aux responsables de la sécurité la nécessité de resserrer leur coopération avec les organisations concernées afin de faciliter la conduite des activités du système des Nations Unies.

18. En outre, le Département a assuré la formation de 21 nouveaux coordonnateurs résidents assurant la fonction de responsable désigné pour les questions de sécurité, élaboré les programmes normalisés d'initiation et de rafraîchissement des connaissances pour les agents de sécurité et collaboré avec les organismes concernés des Nations Unies à la normalisation et la présentation de la formation à l'utilisation d'une trousse médicale d'intervention d'urgence.

19. Le Département a lancé une page Web sur les moyens de formation, où le personnel des Nations Unies a accès à diverses ressources dans le domaine de la sécurité, notamment aux programmes d'initiation et de perfectionnement relatifs à la sécurité sur le terrain, qui sont offerts dans les six langues officielles de l'Organisation.

20. Le Département continue à dispenser au niveau du pays des formations portant sur divers sujets, par exemple la formation des équipes de gestion de la sécurité ou des ateliers et séminaires, y compris la formation intégrée des missions de maintien de la paix dans plus d'une vingtaine de pays. Il apporte son concours aux activités de formation des autres organismes, fonds et programmes des Nations Unies, à leur

demande, dans le domaine de la sécurité, et il continue d'apporter son concours aux programmes de formation du Département des opérations de maintien de la paix et de resserrer ses liens avec l'École des cadres du système des Nations Unies, à Turin (Italie).

## **B. Gestion du stress traumatique**

21. La gestion du stress traumatique fait toujours partie intégrante des activités menées pour sensibiliser aux problèmes de sécurité dans l'Organisation. Au Département de la sûreté et de la sécurité, le Groupe de la gestion du stress traumatique a réalisé des progrès sur plusieurs fronts : a) en élaborant une démarche harmonisée adoptée au niveau du système face au stress traumatique avant, pendant et après les situations de crise; b) en favorisant un élargissement durable de l'accès à des services d'aide psychologique de qualité, notamment d'accompagnement, offerts au personnel; c) en se faisant le champion d'une collaboration étendue à l'ensemble du système dans le domaine de la gestion du stress traumatique.

22. Afin d'améliorer l'état de préparation de l'ONU en cas de crise en renforçant les capacités de ses conseillers, le Groupe de gestion du stress traumatique a mis en place à leur intention, en collaboration avec les départements et bureaux concernés, un programme de formation intensive et de certification visant à offrir au personnel des Nations Unies, en faisant appel à des services professionnels, des prestations dans le domaine psychologique qui soient harmonisées, facilement accessibles et de qualité. Trente conseillers de 24 lieux d'affectation ont participé à des stages de certification en gestion des crises et du stress organisés en coopération avec les institutions internationales concernées.

23. Le Groupe de gestion du stress traumatique a tenu 206 ateliers de formation à la gestion du stress traumatique, auxquels ont participé 4 495 fonctionnaires. L'accès du personnel des Nations Unies aux services d'aide psychologique a augmenté de 22 % l'année dernière : 14 605 interventions auprès de 13 888 membres du personnel dans 36 pays.

24. Au cours de la période considérée, les conseillers du Groupe sont intervenus à la suite de 206 incidents traumatisants, y compris pendant la crise que le Moyen-Orient a traversée en 2006, lors de l'évacuation du personnel des Nations Unies de Guinée Conakry en 2007 et lors de l'accident d'avion qui s'est produit au Cameroun la même année. Le Département de la sûreté et de la sécurité a apporté son aide à 2 175 fonctionnaires, sous forme d'aide d'urgence après un choc émotionnel et d'autres activités de gestion des crises. D'autre part, la période considérée a vu la réussite des cellules d'intervention contre le stress traumatique, menées par des conseillers du cru dans le cadre de projets pilotes réalisés en Côte d'Ivoire, en Indonésie et au Pakistan.

25. Afin de renforcer la coordination de l'ensemble du système des Nations Unies, le Groupe a organisé trois réunions interorganisations sur la coordination du système de gestion du stress. Il s'est tenu en rapport étroit avec les organes concernés du Secrétariat, grâce à des initiatives conjointes – formation, création d'un système électronique de coordination des services d'aide psychologique en cas de crise – en même temps qu'il étendait ses activités de coopération à des réseaux extérieurs de professionnels reconnus dans le domaine de la santé mentale.

26. Ces résultats encourageants n'empêchent pas qu'il faut étudier de nouvelles démarches stratégiques visant à répandre dans le système des Nations Unies le recours à des cellules d'intervention contre le stress traumatique a) en faisant une place à la gestion du stress post-traumatique dans le dispositif de gestion de la sécurité au niveau du pays; b) en créant un nouveau système de collecte de données; c) en renforçant la coordination entre organes du système des Nations Unies dans le domaine de la gestion du stress post-traumatique.

### **C. Stratégie informatique**

27. Depuis un an, le site Web du Département ([www.dss.un.org](http://www.dss.un.org)), auquel sont inscrits plus de 38 000 membres du personnel, a offert un accès sécurisé à toute une gamme de renseignements ayant trait à la sécurité : avis à l'intention des voyageurs, répertoire du personnel du Département, outils de sensibilisation aux questions concernant la sécurité et outils pédagogiques, mais aussi information sur la gestion du stress et la préparation aux missions. Le Département a traité, au moyen du système intégré de contrôle de sécurité et de suivi des déplacements, plus de 40 800 demandes de contrôle de sécurité pour des activités situées dans plus de 190 pays ou régions. De janvier à juin 2007, plus de 1 100 incidents ont été enregistrés par le système d'information sur les incidents touchant à la sécurité, qui fonctionne sur le Web.

### **D. Évaluation des menaces et des risques**

28. Le système de gestion des risques de sécurité, que le Réseau interorganisations pour la gestion des mesures de sécurité a approuvé en avril 2005, est devenu pour les organismes des Nations Unies un outil efficace de détection des menaces, de mesure des risques y attachés et d'élaboration de stratégies d'atténuation des risques permettant de fonctionner en accordant une place importante à la sûreté et à la sécurité du personnel. L'évaluation des risques de sécurité est un élément primordial de la gestion de ces risques, qui a pour objet de permettre de savoir quels sont les menaces qui pèsent sur les activités des Nations Unies et d'évaluer les risques qu'elles créent afin de savoir comment se défendre. Les évaluations sont généralement effectuées par les équipes de pays du lieu d'affectation concerné, en étroite concertation avec les autorités du pays en question. Le Département de la sûreté et de la sécurité de l'ONU apporte un appui constant en matière de gestion et une aide aux équipes de pays des Nations Unies sur le plan de la gestion des risques de sécurité, y compris en réalisant des évaluations des risques fiables.

29. À cette fin, le Département a lancé dans les différents pays de multiples programmes de formation sur place pour les responsables désignés des questions de sécurité, les membres des équipes de gestion de la sécurité et les professionnels de la sécurité des lieux d'affectation. En coordination avec le Réseau interorganisations pour la gestion des mesures de sécurité, il a continué de s'efforcer d'améliorer la méthode afin d'être sûr que les évaluations des risques de sécurité sont faites de bonne foi et qu'elles sont exactes et objectives. En outre, l'évaluation des menaces et des risques est un élément primordial des activités de la Division des services de sûreté et de sécurité du Siège, qui fait partie du Département et qui assure la sécurité rapprochée des hauts fonctionnaires de l'ONU et des personnalités politiques de haut rang. Depuis un an, elle a coordonné la protection de 65 dignitaires et hauts



fonctionnaires dans 106 pays, à l'occasion de 246 visites officielles et missions aux quatre coins du monde.

### **E. Transversalisation de la gestion de la sécurité**

30. L'année écoulée, le Département de la sûreté et de la sécurité a continué d'intensifier l'action qu'il mène pour que la gestion de la sécurité soit prise en compte dans toutes les activités des Nations Unies, à tous les niveaux, dans le souci stratégique d'autonomiser les différentes opérations. Premièrement, le Secrétaire général adjoint à la sûreté et à la sécurité s'est tenu en concertation étroite et régulière avec différents départements du Secrétariat de l'ONU et des organismes, fonds et programmes, afin que l'on soit plus conscient, dans tout le système des Nations Unies, des incidences qu'ont sur la sécurité les questions de politique et de planification et les questions opérationnelles et administratives. Deuxièmement, dans le cadre de l'action menée pour promouvoir un climat de responsabilité parmi les agents de sûreté et de sécurité des organismes des Nations Unies et des entités apparentées, le document intitulé « Renforcement et uniformisation du système de gestion de la sécurité pour l'ensemble des organismes des Nations Unies » (A/61/531, annexe I) a été distribué en avril 2007 aux responsables désignés et responsables de la sécurité des bureaux extérieurs du monde entier après avoir été approuvé par l'Assemblée générale. Troisièmement, le Département continue à prendre des mesures pour intégrer des composantes sûreté et sécurité dans toutes ses activités, notamment sous forme d'actions de formation communes et par l'intégration de politiques et procédures normalisées en matière de sûreté et de sécurité.

## **VI. Conformité aux normes opérationnelles**

31. Dans sa résolution 61/133 (par. 19), l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de continuer à prendre les mesures requises pour garantir que le personnel des Nations Unies et les autres personnels agissant dans le cadre de l'exécution du mandat d'une opération des Nations Unies soient dûment informés des normes minimales de sécurité opérationnelle et des codes de conduite pertinents, qu'ils s'y conforment et qu'ils soient correctement informés des conditions dans lesquelles ils sont appelés à travailler, ainsi que des règles qu'ils sont tenus de respecter, notamment de celles qu'imposent la législation nationale et le droit international, et qu'ils reçoivent une formation appropriée dans les domaines de la sécurité, des droits de l'homme et du droit international humanitaire afin qu'ils exercent leurs activités dans de meilleures conditions de sécurité et d'efficacité, et réaffirme que tous les organismes d'aide humanitaire doivent prendre des mesures analogues pour leur personnel.

32. Le Groupe de la politique de sécurité, de la planification et de la coordination, qui centralise les questions de politiques, de coordination, de communication, de respect des règlements et d'évaluation des menaces et des risques, a collaboré étroitement avec d'autres services pour faire en sorte que les nouvelles politiques et procédures en matière de sécurité soient cohérentes, incorporées de manière réaliste dans la formation du personnel, applicables sur le terrain, adaptées à l'évolution de la réalité et aux problèmes nouveaux que pose la sûreté et la sécurité du personnel

des Nations Unies et approuvées sans réserve par le Réseau interorganisations pour la gestion des mesures de sécurité. Au cours de la période considérée, le Groupe a continué d'analyser et de réviser le Manuel de sécurité des Nations Unies. On s'emploie notamment en ce moment à effectuer toute une gamme d'analyses des politiques en matière de sécurité, par exemple en transformant le Manuel des services de sécurité en vade-mecum à l'usage des agents de sécurité.

33. Afin de favoriser le respect des normes de sécurité en vigueur, le Groupe de la déontologie, de l'évaluation et du contrôle a effectué, l'année écoulée, 12 visites sur le terrain afin de voir dans quelle mesure toutes les politiques de l'Organisation en matière de sécurité, y compris les Normes minimales de sécurité opérationnelle (MOSS, en anglais), étaient respectées. Les résultats variaient selon les lieux, mais la note moyenne s'est établie à 3,5 sur une échelle de 1 à 5. Les taux de conformité par lieu allaient de 45 % à 99 %, la moyenne des lieux étudiés se situant à 82 %. Le Département a fait en tout 452 recommandations concernant l'amélioration du respect des politiques et normes de sécurité dans les différents bureaux.

34. Pour aider les équipes de pays des Nations Unies à appliquer sur le terrain des modalités d'évaluation interne normalisées et systématiques, le Groupe a continué de choisir des méthodes et de mettre en place des mécanismes permettant d'évaluer la manière dont les normes de sécurité sont appliquées sur le terrain. Le programme d'auto-évaluation par rapport aux MOSS, qui est le premier de ces mécanismes, permettra aux responsables de la sécurité, au Siège comme sur le terrain, de mesurer le respect des normes fixées dans les MOSS de tel ou tel pays. Le Groupe a mis en place le système de gestion de l'information en matière de déontologie, afin qu'il y ait une démarche commune, que les choses se fassent dans la transparence et que l'information soit d'un accès facile.

## **VII. Collaboration et coopération dans le domaine des mesures de sécurité**

### **A. Réseau interorganisations pour la gestion des mesures de sécurité**

35. Les activités et les délibérations du Réseau, qui constitue un sous-comité du Comité de haut niveau sur la gestion du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies et qui assure la cohérence, l'orientation et la prise en charge par les entités concernées du système de gestion de la sécurité des Nations Unies, sont exposées en détail dans un rapport séparé de l'Assemblée générale sur le renforcement et l'uniformisation du système de gestion de la sécurité des Nations Unies.

### **B. Mesures de sécurité pour les missions intégrées**

36. Le Réseau a établi un groupe de travail sur l'appui à la sécurité des missions intégrées sur le terrain et a entamé une enquête sur différents aspects de ce domaine afin de mieux comprendre les méthodes appliquées et d'harmoniser la gestion de l'appui de tous les éléments des missions intégrées.

37. À l'heure actuelle, 10 missions de paix intégrées sur le terrain sont appuyées par le Département des affaires politiques et le Département des opérations de maintien de la paix. Il s'agit d'opérations de maintien ou de consolidation de la paix et des équipes de pays des Nations Unies s'occupant principalement du développement et des affaires humanitaires, appuyées par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et placées sous la direction d'un seul chef de mission qui est normalement responsable des questions de sécurité. Le Département de la sûreté et de la sécurité a permis de mieux harmoniser les responsabilités et le rôle du Conseiller principal pour les questions de sécurité afin de renforcer la gestion de la sécurité en ce qui concerne l'évaluation des menaces et des risques, la formation et le contrôle opérationnel de tous les éléments des missions intégrées. Lorsque la situation est à haut risque ou très complexe, la désignation d'un conseiller principal en matière de sécurité pour établir une liaison de haut niveau avec les autorités du pays hôte chargées de la sécurité a permis de renforcer la compréhension et la coopération des gouvernements hôtes, en particulier en Iraq et au Soudan.

### **C. Collaboration entre le système des Nations Unies et les organisations non gouvernementales dans le domaine de la sécurité**

38. Durant la période à l'examen, le système des Nations Unies a continué de collaborer étroitement avec les organisations non gouvernementales et les organisations intergouvernementales dans le domaine de la gestion de la sécurité sur le terrain. À ce jour, du fait que le Département de la sûreté et de la sécurité n'a ni le mandat ni les ressources nécessaires pour collaborer avec les ONG, la collaboration a dépendu des contributions extrabudgétaires des États Membres. Le manque d'appui financier a entravé les efforts du Département visant à promouvoir la collaboration avec les ONG au niveau du Siège. Dans un effort déterminé pour maintenir la liaison avec la communauté des ONG, le Département, en coopération avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), a réalisé un projet pour soutenir cette capacité de liaison. Malgré l'appui limité des donateurs, ce projet a permis d'organiser avec succès une mission au Darfour en mai 2007, qui a donné naissance à un plan et à un cadre de collaboration en matière de sécurité entre les Nations Unies et les ONG dans des conditions difficiles.

39. Entre-temps, le Département a maintenu des relations de travail avec le consortium d'ONG Inter-Action par l'entremise d'un coordonnateur de la sécurité chargé de mettre en commun les informations et de coordonner les efforts concernant la sécurité du personnel en maintenant des contacts réguliers avec les directeurs et responsables de la sécurité des ONG appartenant à d'autres consortiums. Afin d'assurer l'impartialité, le Département a mis en place une coordination avec les ONG concernées par l'intermédiaire des consortiums reconnus par l'Assemblée générale, au lieu de traiter séparément avec chacune de ces organisations. L'absence de point de contact chargé de la sécurité dans les autres consortiums d'ONG concernés a sérieusement limité la capacité du Département d'assurer une liaison efficace.

40. Des efforts sont en cours afin d'intégrer plus efficacement les mécanismes de coordination de la sécurité entre les Nations Unies et les ONG, en particulier au

Soudan, en Somalie, à Sri Lanka, en Colombie et en Haïti. Le Département de la sûreté et de la sécurité note avec satisfaction le renforcement de la sensibilisation à la sécurité et de la volonté de coopération entre les ONG et les organisations intergouvernementales sur le terrain, ainsi que les efforts faits par les États Membres et la communauté des donateurs qui ont contribué à ces initiatives en fournissant des moyens de formation et d'autres ressources.

41. Le Département de la sûreté et de la sécurité a continué de promouvoir l'initiative « Sauver des vies ensemble » pour la collaboration entre le système des Nations Unies et les ONG, qui a permis au Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence de réunir à Genève, le 31 mars 2004, un forum humanitaire de haut niveau. Cette initiative, appuyée par le Réseau, était précédemment incorporée dans tous les programmes de formation afin de renforcer la sensibilisation des responsables des questions de sécurité des Nations Unies et de promouvoir sur le terrain la coordination de l'ONU et des ONG sur le terrain. Étant donné la diversité des entités concernées, il demeure difficile de parvenir, au sein de la communauté humanitaire, à un consensus sur la nature des services en matière de sécurité et sur les obligations et les attentes de tous les intéressés. Les impératifs des négociations à cet égard exigent beaucoup de temps et d'efforts qui dépassent souvent le mandat et la capacité des responsables des Nations Unies sur le terrain. La mise en œuvre au niveau mondial de l'initiative « Sauver des vies ensemble » demande un contrôle et un appui prévisibles du Siège de l'ONU.

#### **D. Collaboration entre le système des Nations Unies et les gouvernements hôtes dans le domaine de la sécurité**

42. Afin de donner suite au paragraphe 23 de la résolution 61/133, dans laquelle l'Assemblée générale invite l'Organisation des Nations Unies et les organisations humanitaires à analyser mieux encore les menaces, l'ONU a pris des mesures afin de renforcer la collaboration avec les gouvernements hôtes, y compris des efforts visant à appuyer les responsables des questions de sécurité des Nations Unies avec le concours des autorités des gouvernements hôtes, en particulier en créant au niveau des pays des mécanismes d'échange d'informations, d'évaluation des risques et d'analyse de la situation. Reconnaisant la nécessité de promouvoir la sensibilisation des gouvernements hôtes à leurs principales responsabilités en matière de protection des agents humanitaires et du personnel des Nations Unies, le Secrétaire général adjoint à la sûreté et à la sécurité a continué d'appuyer les responsables des questions de sécurité grâce à des visites sur le terrain et à la participation aux discussions bilatérales, multilatérales et régionales ainsi que grâce à l'interaction renforcée avec les missions permanentes.

43. Afin de définir les principales difficultés et de promouvoir les meilleures pratiques pour renforcer la coopération avec les gouvernements hôtes, le Département de la sûreté et de la sécurité a effectué une enquête sur les responsables des questions de sécurité des Nations Unies dans 170 pays. Les premiers résultats ont aidé à dégager quatre points principaux pour renforcer la coopération avec les gouvernements hôtes, à savoir : a) la sécurité du personnel recruté au niveau local; b) la planification et l'organisation en commun d'exercices concernant les opérations d'urgence; c) la sensibilisation à la culture et à la législation locales; et d) les efforts communs visant à faire mieux comprendre à la population locale le

rôle et le mandat des Nations Unies. Afin d'assurer la cohérence et la coordination de la collaboration en matière de sécurité entre l'ONU et les gouvernements hôtes, le Département de la sûreté et de la sécurité a créé au début de l'année un mécanisme interdépartemental pour examiner les questions concernant les pays hôtes.

## VIII. Observations et recommandations

44. Je suis extrêmement préoccupé par le fait que les agents humanitaires et le personnel des Nations Unies continuent malheureusement d'être victimes de prises d'otages et de menaces délibérées dans les zones de conflit, en particulier dans celles qui relèvent des opérations de maintien ou de consolidation de la paix des Nations Unies, ainsi que par la vulnérabilité du personnel des Nations Unies et des organisations humanitaires recruté au niveau local.

45. Les agents des Nations Unies recrutés au niveau local continuent de voir leur sécurité de plus en plus menacée et ont été, dans certains cas, victimes d'actes de violence et de harcèlement et de détentions illégales dans des zones où leurs services sont tout à fait essentiels pour appuyer les activités des Nations Unies. Il est par conséquent nécessaire que l'Organisation et la communauté internationale maintiennent à l'examen les divers arrangements opérationnels et administratifs nécessaires pour assurer comme il convient la sûreté et la sécurité du personnel recruté au niveau local. Le Département de la sûreté et de la sécurité, en consultation avec les organes et départements compétents des Nations Unies, s'efforce d'agir dans ce domaine, mais il n'en reste pas moins urgent d'instaurer à tous les niveaux une culture de vigilance et de responsabilité pour la protection du personnel recruté au niveau local et des agents humanitaires nationaux.

46. L'engagement soutenu de la communauté internationale pour ce qui est de veiller à ce que la gestion de la sécurité fasse partie intégrante des opérations humanitaires des Nations Unies est essentiel pour que les mandats humanitaires soient mis en œuvre dans l'ensemble du monde. Étant donné qu'il appartient au premier chef aux gouvernements hôtes d'assurer la sécurité et la protection du personnel des Nations Unies et du personnel associé, les problèmes actuels de sécurité exigent que soit instaurée une responsabilité collective mondiale et que soient prises en commun des mesures concrètes visant à promouvoir le respect des principes convenus sur le plan international pour assurer la sûreté et la sécurité des agents humanitaires et du personnel des Nations Unies.

47. L'appui des gouvernements hôtes est essentiel pour veiller à ce que le mécanisme de gestion de la sécurité des Nations Unies puisse fonctionner de manière efficace et viable. Je tiens à souligner l'importance de la collaboration en matière de sécurité entre l'Organisation des Nations Unies et le pays hôte en ce qui concerne la planification d'urgence, l'échange d'informations, l'évaluation des risques et la lutte contre l'impunité, en tant que priorité stratégique du système de gestion de la sécurité des Nations Unies.

48. Je tiens aussi à souligner l'importance de la coopération des Nations Unies en matière de sécurité avec la société civile et les partenaires humanitaires, ainsi que la nécessité d'élaborer une stratégie globale et fiable pour la communication d'informations sur les incidents, en tant que double aspect

essentiel des initiatives communes mondiales. Du fait que le Département de la sûreté et de la sécurité continue de faire face à des difficultés concernant à la fois les mandats et les ressources pour renforcer la coopération avec les organisations non gouvernementales, je demande instamment à la communauté des donateurs d'accroître son appui à des initiatives telles que « Sauver des vies ensemble », qui permettront de promouvoir une meilleure coordination dans le domaine de la sécurité entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations non gouvernementales.

49. Tout en me félicitant que la plupart des gouvernements continuent à s'attacher à appliquer la résolution 61/133, je demande à tous les États Membres de se pencher sur trois questions d'actualité, à savoir : a) les arrestations et les détentions illégales des agents humanitaires et du personnel des Nations Unies; b) les obstacles à la liberté de circulation du personnel des Nations Unies et des agents humanitaires; et c) l'impunité à l'égard d'infractions commises contre les agents humanitaires et le personnel des Nations Unies. Les pays n'ont pas tous mené des enquêtes approfondies sur les attaques ou les menaces à l'encontre du personnel des Nations Unies recruté aux niveaux international et local et du personnel associé, ni n'ont tenu les auteurs de ces infractions responsables conformément aux dispositions du droit international ou du droit interne.

50. Je continue d'être gravement préoccupé par les difficultés que nous rencontrons dans quelques pays au sujet de l'importation de matériel de communication. Je lance un appel à tous les États Membres qui ont imposé des restrictions à cet égard pour qu'ils les lèvent immédiatement. Pour leur part, l'Organisation des Nations Unies et la communauté humanitaire continueront d'intensifier leurs efforts pour fournir au personnel une formation et du matériel; toutefois, la première ligne de défense pour la protection du personnel humanitaire et des Nations Unies demeure la culture de la responsabilité de tous les intéressés et l'engagement actif des États Membres, des autorités locales et des responsables à tous les niveaux.

51. Je tiens à féliciter les gouvernements hôtes et leurs autorités nationales et locales compétentes, ainsi que les fonctionnaires qui continuent de respecter les principes convenus sur le plan international au sujet de la protection des agents humanitaires et du personnel des Nations Unies. Au nom de tous les fonctionnaires des Nations Unies, je voudrais exprimer aux États Membres notre très vive gratitude pour le soutien important qu'ils ne cessent d'apporter au développement du Département de la sûreté et de la sécurité. L'efficacité du Département demande que des partenariats et des investissements soient mis en œuvre par les parties prenantes, y compris les États Membres et les partenaires des Nations Unies à tous les niveaux.

52. Je tiens à recommander à l'Assemblée générale de demeurer saisie de cette question cruciale et de continuer à appuyer vigoureusement le système de gestion de la sécurité des Nations Unies.

## Annexe I

### Membres du personnel civil qui ont perdu la vie dans des actes de violence pendant la période à l'examen (1<sup>er</sup> juillet 2006-30 juin 2007)

<i>Numéro</i>	<i>Nom</i>	<i>Nationalité/organisme</i>	<i>Lieu et date de l'incident</i>	<i>Cause</i>	<i>Action en justice</i>
1.	Abdel Rahman Abu Al-Amrain	Palestine/UNRWA	Gaza, 18 décembre 2006	Tué par balle	Aucune
2.	Samson Mafabi	Ouganda/PAM	Keriba (Ouganda) 1 <sup>er</sup> janvier 2007	Tué par balle	Suspect devant le tribunal
3.	Richard Achuka	Ouganda/PAM	Kotido (Ouganda) 28 mai 2007	Tué par balle	Suspect devant le tribunal
4.	Abd El Rahim Al Saghir	Liban/UNRWA	Ain El Hilweh (Liban) 14 août 2006	Tirs de rafales	Aucune/aucune mentionnée
5.	Adel Khalil Khalil	Liban/UNRWA	Nahr El Bared (Liban) 21 mai 2007	Tué par balle	Aucune/aucune mentionnée
6.	Augustine Bielonwu	Nigérian/FINUL;	Tyr (Liban) 17 juillet 2006	Bombardement aérien	
7.	Emmanuel Chaku Joseph	Soudan/PAM	Juba (Soudan) 10 janvier 2007	Tué par balle	Enquête policière en cours
8.	Maseko Ellings	Malawi/PAM	Bangwe (Malawi) 12 avril 2007	Poignardé	Meurtrier tué par la police
9.	Rasanayagam Sharmilan	Sri Lanka/OIM	Vavuniya (Sri Lanka) 6 janvier 2007	Tué par l'explosion d'une mine terrestre	Enquête policière en cours
10.	Antonio Martins	Timor-Leste/MINUT	Dili (Timor-Leste) 10 décembre 2007	Poignardé	Enquête de la police des Nations Unies
11.	Anas Darwish	Iraq/MANUI	Sur la route de Fallujah à Bagdad (Iraq) 10 avril 2007	Tué par balle	Enquête policière en cours
12.	Janan Aziz Jabero	Iraq/UNICEF	Bagdad (Iraq) 31 décembre 2006	Tué par balle	Enquête policière en cours
13.	Haider Munthar Husham Al Hansay	Iraq/MANUI	Bagdad (Iraq) 8 mai 2007	Tué par balle	Enquête policière en cours

<i>Numéro</i>	<i>Nom</i>	<i>Nationalité/organisme</i>	<i>Lieu et date de l'incident</i>	<i>Cause</i>	<i>Action en justice</i>
14.	Swamitra Kumar Dev	Bangladais/PNUD	Rangpur (Bangladesh) 11 mai 2007	Poignardé	Enquête policière en cours
15.	Sidiqullah fils de Sidiqullah	Afghanistan/HCR	Kandahar (Afghanistan) 8 mai 2007	Tué par balle	Enquête policière en cours
16.	Marco Sanchez Garcia	Guatemala/PNUD	Zone 10 Guatemala City (Guatemala) 13 juin 2007	Tué par balle	Enquête policière en cours

*Note :* HCR : Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés  
 MANUI : Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq.  
 MINUT : Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste.  
 OIM : Organisation internationale pour les migrations  
 PAM : Programme alimentaire mondial;  
 PNUD : Programme des Nations Unies pour le développement;  
 UNICEF : Fonds des Nations Unies pour l'enfance;  
 UNRWA : Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient.



## Annexe II

### Liste récapitulative des fonctionnaires arrêtés, détenus ou portés disparus à l'égard desquels l'ONU, les institutions spécialisées et les organismes apparentés n'ont pu exercer pleinement leur droit de protection pendant la période à l'examen (1<sup>er</sup> juillet 2006-30 juin 2007)

<i>Numéro</i>	<i>Nom</i>	<i>Organisme</i>	<i>Lieu et date de l'accident</i>
1.	Mohammed Qasem Obeid	UNRWA	Arrêté au camp de Djénine le 15 janvier 2007
2.	Rae'ed Ali Ibrahim Shihadeh	UNRWA	Arrêté au camp de Djénine le 15 janvier 2007
3.	Shareef Qasem Nassar Nassar	UNRWA	Arrêté à Madama Village le 6 mars 2007
4.	Mohammed Abu Abah	UNRWA	Arrêté à Qalandia le 17 avril 2007
5.	Khader Ahmad Isma'il	UNRWA	Arrêté au camp d'Aida le 7 novembre 2006
6.	Osama Abujado	UNRWA	Arrêté au camp d'Aida le 7 novembre 2006
7.	Ala'a Jundeyyeh	UNRWA	Arrêté au camp d'Aida le 7 novembre 2006
8.	Fadi Mahmoud Qasem	UNRWA	Arrêté au camp de Djénine le 9 novembre 2006
9.	Nahed El Shafi	UNRWA	Arrêté au point de contrôle de Hiwwara le 11 novembre 2006
10.	Mohammed A/Hamid Yacoub Rihan	UNRWA	Arrêté au camp d'Am'ari le 11 janvier 2007
11.	Shajee Ghassan Hmeidan	UNRWA	Arrêté au camp n° 1 le 20 janvier 2007
12.	Wafa Adel Hmeidan	UNRWA	Arrêté au camp n° 1 le 20 janvier 2007
13.	Ashraf Dalalshah	UNRWA	Arrêté au bureau du PNUD à Ramallah le 9 septembre 2006
14.	Abdullah Abu Zayed	UNRWA	Arrêté à Gaza FO le 26 février 2007
15.	Hassan Adan	MINUL	Porté disparu à Monrovia (Libéria) le 20 août 2006
16.	Mohamed Dable Khalif	Département de la sûreté et de la sécurité	Porté disparu à Afmadow (Somalie) le 2 janvier 2007
17.	Osman Hassen	PAM	Arrêté dans un endroit non confirmé (Asmara or Dekemhare), fin mai 2007
18.	Moses Gumete	MINUS	Arrêté à Maridi (Soudan) le 4 juin 2007

<i>Numéro</i>	<i>Nom</i>	<i>Organisme</i>	<i>Lieu et date de l'accident</i>
19.	Senait Solomon	MINUEE	Arrêté à Asmara (Érythrée) le 25 septembre 2006
20.	Werede Yemane	MINUEE	Arrêté à Asmara (Érythrée) le 6 octobre 2006
21.	Michael Asfaha	MINUEE	Arrêté à Asmara (Érythrée) le 21 juin 2007
22.	Evariste Rurangwa	Police des Nations Unies	Porté disparu à Attécoube (Côte d'Ivoire) le 14 novembre 2006

*Note* MINUEE : Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée;  
 MINUL : Mission des Nations Unies au Libéria;  
 MINUS : Mission des Nations Unies au Soudan;  
 PAM : Programme alimentaire mondial;  
 UNDSS : Département de la sûreté et de la sécurité;  
 UNPOL : Police des Nations Unies;  
 UNRWA : Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient.

## Annexe III

### Nombre d'incidents de sécurité survenus aux fonctionnaires des Nations Unies du 1<sup>er</sup> juillet 2006 au 30 juin 2007

<i>Pays ou région</i>	<b>Total</b>	<i>Attaque</i>	<i>Meurtre</i>	<i>Arrestation et détention par État</i>	<i>Arrestation et détention par des agents autres que l'État</i>	<i>Violences physiques</i>	<i>Harcèlement et intimidation</i>	<i>Violation de domiciles et/ou occupation de bureaux</i>	<i>Fonc- tionnaire porté disparu</i>	<i>Vol à main armée</i>	<i>Détour- nement de véhicules</i>	<i>Vol avec effraction</i>	<i>Vol simple ou qualifié</i>
1. Albanie	3	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	1
2. Allemagne	12	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	11
3. Arménie	8	0	0	0	0	2	0	2	0	2	0	2	0
4. Autriche	59	0	0	0	0	2	1	1	0	0	0	4	51
5. Azerbaïdjan	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
6. Bélarus	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
7. Belgique	0	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
8. Bosnie-Herzégovine	12	0	0	0	0	3	1	0	0	0	0	4	4
9. Bulgarie	4	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	1	1
10. Chypre	5	1	0	0	0	1	2	0	0	1	0	0	0
11. Croatie	0	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
12. Danemark	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13. Espagne	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0
14. Estonie	0	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
15. Ex-République yougoslave de Macédoine	9	0	0	0	0	0	3	0	0	1	0	1	4
16. Fédération de Russie	12	2	0	2	0	0	5	0	0	0	0	1	2
17. Finlande	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
18. France	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
19. Géorgie	7	0	0	2	0	0	0	0	0	2	0	0	3
20. Grèce	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21. Hongrie	0	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
22. Irlande	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23. Italie	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
24. Lettonie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
25. Lituanie	0	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
26. Malte	0	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
27. Moldova	2	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	0

<i>Pays ou région</i>	<b>Total</b>	<i>Attaque</i>	<i>Meurtre</i>	<i>Arrestation et détention par État</i>	<i>Arrestation et détention par des agents autres que l'État</i>	<i>Violences physiques</i>	<i>Harcèlement et intimidation</i>	<i>Violation de domiciles et/ou occupation de bureaux</i>	<i>Fonctionnaire porté disparu</i>	<i>Vol à main armée</i>	<i>Détournement de véhicules</i>	<i>Vol avec effraction</i>	<i>Vol simple ou qualifié</i>
28. Monaco	0	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
29. Monténégro	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
30. Norvège	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
31. Pays-Bas	18	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	4	13
32. Pologne	0	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
33. Portugal	0	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
34. République Tchèque	5	1	0	0	0	1	2	0	0	1	0	0	0
35. Roumanie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
36. Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	0	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
37. Serbie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
38. Slovaquie	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
39. Suède	2	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1
40. Suisse	35	0	0	0	0	1	0	2	0	0	0	0	32
41. Ukraine	9	0	0	0	0	2	2	0	0	2	0	1	2
<b>Europe Total</b>	<b>205</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>15</b>	<b>17</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>10</b>	<b>0</b>	<b>21</b>	<b>129</b>
1. Argentine	11	0	0	0	0	0	2	0	0	6	0	0	3
2. Barbade	0	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
3. Belize	3	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	3	0
4. Bolivie	11	0	0	1	0	0	0	0	0	3	0	3	4
5. Brésil	0	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
6. Canada	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7. Chili	10	0	0	0	0	0	0	2	0	4	0	4	0
8. Colombie	91	1	1	0	0	22	11	1	0	31	4	11	9
9. Costa Rica	21	0	0	0	0	2	5	0	0	4	0	2	8
10. Cuba	14	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	6	7
11. El Salvador	5	0	0	0	0	0	3	0	0	0	0	1	1
12. Équateur	25	0	0	0	0	0	1	2	0	10	1	1	10
13. Guatemala	20	0	1	0	0	1	3	0	0	9	2	1	3
14. Guyana	3	0	0	0	0	2	0	1	0	0	0	0	0
15. Haïti	44	14	0	1	14	2	1	0	0	3	0	9	0
16. Honduras	22	0	0	0	0	0	6	0	0	12	0	4	0

	<i>Pays ou région</i>	<b>Total</b>	<i>Attaque</i>	<i>Meurtre</i>	<i>Arrestation et détention par État</i>	<i>Arrestation et détention par des agents autres que l'État</i>	<i>Violences physiques</i>	<i>Harcèlement et intimidation</i>	<i>Violation de domiciles et/ou occupation de bureaux</i>	<i>Fonctionnaire porté disparu</i>	<i>Vol à main armée</i>	<i>Détournement de véhicules</i>	<i>Vol avec effraction</i>	<i>Vol simple ou qualifié</i>
17.	Jamaïque	<b>10</b>	0	0	1	0	1	3	0	0	1	0	1	3
18.	Mexique	<b>4</b>	1	0	0	0	3	0	0	0	0	0	0	0
19.	Nicaragua	<b>21</b>	0	0	0	0	4	0	4	0	6	0	7	0
20.	Panama	<b>13</b>	0	0	0	0	0	0	0	0	4	0	1	8
21.	Paraguay	<b>7</b>	0	0	0	0	0	1	0	0	2	0	4	0
22.	Pérou	<b>61</b>	0	0	0	3	2	8	0	0	19	0	3	26
23.	République dominicaine	<b>10</b>	0	0	0	0	1	0	1	0	5	0	0	3
24.	Suriname	<b>9</b>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	6
25.	Trinité-et-Tobago	<b>0</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
26.	Uruguay	<b>5</b>	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	1	2
27.	Venezuela (République bolivarienne du)	<b>6</b>	0	0	0	0	0	2	0	0	3	0	0	1
<b>Amérique</b>	<b>Total</b>	<b>426</b>	<b>16</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>17</b>	<b>41</b>	<b>46</b>	<b>11</b>	<b>0</b>	<b>124</b>	<b>7</b>	<b>65</b>	<b>94</b>
1.	Arabie saoudite	<b>0</b>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2.	Bahreïn	<b>0</b>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3.	Égypte	<b>8</b>	0	0	0	0	0	1	0	0	2	0	4	1
4.	Émirats arabes unis	<b>0</b>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5.	Iran (République islamique d')	<b>3</b>	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	2
6.	Iraq	<b>46</b>	12	3	1	5	2	18	1	0	1	0	1	2
7.	Israël et le territoire palestinien occupé	<b>127</b>	44	2	15	13	9	5	11	0	1	18	4	5
8.	Jordanie	<b>27</b>	0	0	1	0	3	3	0	0	4	0	2	14
9.	Koweït	<b>0</b>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10.	Liban	<b>34</b>	7	3	3	0	4	6	3	0	2	0	0	6
11.	Oman	<b>0</b>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
12.	Qatar	<b>0</b>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13.	République arabe syrienne	<b>8</b>	0	0	0	0	0	0	0	0	3	1	1	3
14.	Turquie	<b>2</b>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0
15.	Yémen	<b>1</b>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0

<i>Pays ou région</i>	<b>Total</b>	<i>Attaque</i>	<i>Meurtre</i>	<i>Arrestation et détention par État</i>	<i>Arrestation et détention par des agents autres que l'État</i>	<i>Violences physiques</i>	<i>Harcèlement et intimidation</i>	<i>Violation de domiciles et/ou occupation de bureaux</i>	<i>Fonctionnaire porté disparu</i>	<i>Vol à main armée</i>	<i>Détournement de véhicules</i>	<i>Vol avec effraction</i>	<i>Vol simple ou qualifié</i>
<b>Moyen-Orient</b>	<b>256</b>	<b>63</b>	<b>8</b>	<b>20</b>	<b>18</b>	<b>18</b>	<b>34</b>	<b>15</b>	<b>0</b>	<b>13</b>	<b>20</b>	<b>14</b>	<b>33</b>
1. Afrique du Sud	60	0	0	0	0	1	2	1	0	30	2	13	11
2. Angola	25	1	0	0	0	2	7	0	0	9	0	1	5
3. Botswana	13	0	0	0	0	3	0	0	0	2	0	3	5
4. Comores	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0
5. Djibouti	2	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0
6. Érythrée	8	0	0	5	0	0	1	0	0	0	0	1	1
7. Éthiopie	40	2	0	3	0	0	2	0	0	6	0	2	25
8. Kenya	50	4	0	0	0	0	2	0	0	24	6	5	9
9. Lesotho	9	2	0	0	0	0	0	0	0	2	1	3	1
10. Madagascar	45	1	0	0	1	0	7	0	0	9	0	18	9
11. Malawi	36	0	1	0	0	0	0	1	0	0	0	23	11
12. Maurice	0	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
13. Mozambique	2	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1	0	0
14. Namibie	15	0	0	0	0	3	0	0	0	3	0	6	3
15. Ouganda	63	2	2	0	0	6	4	0	0	2	0	11	36
16. République-Unie de Tanzanie	41	1	0	1	1	2	0	0	0	11	0	5	20
17. Seychelles	0	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
18. Somalie	54	12	0	8	5	1	23	0	1	2	1	1	0
19. Soudan	435	35	1	66	6	43	101	5	0	44	56	38	40
20. Swaziland	10	0	0	0	0	0	6	0	0	1	0	3	0
21. Zambie	27	2	1	1	0	0	0	0	0	1	3	2	17
22. Zimbabwe	49	0	0	2	0	1	0	0	0	9	0	23	14
<b>Afrique de l'Est</b>	<b>985</b>	<b>62</b>	<b>5</b>	<b>86</b>	<b>13</b>	<b>63</b>	<b>156</b>	<b>9</b>	<b>1</b>	<b>155</b>	<b>70</b>	<b>158</b>	<b>207</b>
1. Algérie	4	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	3
2. Bénin	3	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	1	0
3. Burkina Faso	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	0
4. Burundi	17	3	0	0	0	2	2	0	0	5	0	3	2
5. Cameroun	17	2	0	0	0	1	0	0	0	6	1	6	1
6. Cap-Vert	2	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1

	<i>Pays ou région</i>	<b>Total</b>	<i>Attaque</i>	<i>Meurtre</i>	<i>Arrestation et détention par État</i>	<i>Arrestation et détention par des agents autres que l'État</i>	<i>Violences physiques</i>	<i>Harcèlement et intimidation</i>	<i>Violation de domiciles et/ou occupation de bureaux</i>	<i>Fonctionnaire porté disparu</i>	<i>Vol à main armée</i>	<i>Détournement de véhicules</i>	<i>Vol avec effraction</i>	<i>Vol simple ou qualifié</i>	
7.	Congo	11	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	5	5	
8.	Côte d'Ivoire	74	11		1	2	3	3	3	1	8	1	8	33	
9.	Gabon	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4	
10.	Gambie	9	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	4	3	
11.	Ghana	34	0	0	0	0	4	1	1	0	10	0	9	9	
12.	Guinée	14	0	0	0	0	2	3	2	0	0	1	2	4	
13.	Guinée équatoriale	12	0	0	0	0	1	4	1	0	2	0	2	2	
14.	Guinée-Bissau	30	0	0	0	0	3	0	0	0	4	0	3	20	
15.	Jamahiriya arabe libyenne	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
16.	Libéria	314	1	0	0	3	27	68	1	1	50	0	78	85	
17.	Mali	9	0	0	0	0	0	4	0	0	5	0	0	0	
18.	Maroc	6	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0	3	1	
19.	Mauritanie	9	0	0	0	0	1	0	0	0	1	3	3	1	
20.	Niger	15	1	0	0	0	8	0	0	0	0	0	1	5	
21.	Nigéria	30	0	0	0	0	2	0	2	0	12	0	10	4	
22.	République centrafricaine	13	0	0	3	0	0	3	1	0	0	0	5	1	
23.	République démocratique du Congo	423	54	1	63	0	17	10	1	0	62	13	110	92	
24.	Rwanda	12	0	0	0	1	0	0	0	0	5	0	2	4	
25.	Sahara occidental	24	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	24	
26.	Sao Tomé-et-Principe	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
27.	Sénégal	8	0	0	0	0	0	1	0	0	3	0	2	2	
28.	Sierra Leone	44	2	0	0	0	1	4	0	1	3	0	3	30	
29.	Tchad	25	9	0	0	0	0	7	0	0	5	0	2	2	
30.	Togo	15	0	2	0	0	2	3	0	0	0	1	1	6	
31.	Tunisie	10	0	0	0	0	0	2	1	0	0	0	3	4	
<b>Afrique de l'Ouest</b>		<b>Total</b>	<b>1 191</b>	<b>83</b>	<b>3</b>	<b>67</b>	<b>6</b>	<b>74</b>	<b>117</b>	<b>15</b>	<b>3</b>	<b>186</b>	<b>20</b>	<b>269</b>	<b>348</b>
1.	Afghanistan	39	10	1	0	0	4	12	0	0	4	0	8	0	
2.	Australie	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	

<i>Pays ou région</i>	<b>Total</b>	<i>Attaque</i>	<i>Meurtre</i>	<i>Arrestation et détention par État</i>	<i>Arrestation et détention par des agents autres que l'État</i>	<i>Violences physiques</i>	<i>Harcèlement et intimidation</i>	<i>Violation de domiciles et/ou occupation de bureaux</i>	<i>Fonc- tionnaire porté disparu</i>	<i>Vol à main armée</i>	<i>Détour- nement de véhicules</i>	<i>Vol avec effraction</i>	<i>Vol simple ou qualifié</i>
3. Bangladesh	<b>6</b>	0	1	0	0	0	0	0	0	0	2	0	3
4. Bhoutan	<b>3</b>	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	1
5. Brunéi Darussalam	<b>0</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
6. Cambodge	<b>46</b>	0	0	0	0	0	4	0	0	11	0	6	25
7. Chine	<b>0</b>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
8. Fidji	<b>18</b>	0	0	0	0	2	2	0	0	3	0	6	5
9. Inde	<b>1</b>	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0
10. Indonésie	<b>24</b>	1	0	0	0	0	3	1	1	3	0	4	11
11. Japon	<b>1</b>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0
12. Kazakhstan	<b>8</b>	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	2	5
13. Kirghizistan	<b>5</b>	0	0	0	0	3	0	0	0	0	0	1	1
14. Malaisie	<b>0</b>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
15. Maldives	<b>5</b>	1	0	0	0	1	1	0	0	0	0	1	1
16. Mongolie	<b>5</b>	0	0	0	0	1	1	0	0	0	1	1	1
17. Myanmar	<b>5</b>	0	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0	3
18. Népal	<b>26</b>	2	0	0	0	0	9	0	0	2	0	12	1
19. Ouzbékistan	<b>6</b>	0	0	1	0	0	0	0	0	3	0	1	1
20. Pakistan	<b>31</b>	3	0	2	0	6	5	2	0	3	5	1	4
21. Papouasie-Nouvelle- Guinée	<b>20</b>	6	0	0	0	0	6	0	0	3	0	1	4
22. Philippines	<b>6</b>	0	0	0	0	0	4	0	0	0	0	0	2
23. République de Corée	<b>0</b>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
24. République démocratique populaire lao	<b>11</b>	0	0	0	0	0	0	0	0	3	1	0	7
25. République populaire démocratique de Corée	<b>0</b>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26. Samoa	<b>13</b>	0	–	–	–	1	0	0	0	0	0	8	4
27. Singapour	<b>0</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
28. Sri Lanka	<b>87</b>	3	2	29	3	2	36	0	1	6	1	3	1
29. Tadjikistan	<b>1</b>	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0
30. Thaïlande	<b>57</b>	1	0	0	0	0	0	0	0	7	0	14	35
31. Timor-Leste	<b>319</b>	266	1	2	0	4	1	14	0	2	0	14	15



<i>Pays ou région</i>	<b>Total</b>	<i>Attaque</i>	<i>Meurtre</i>	<i>Arrestation et détention par État</i>	<i>Arrestation et détention par des agents autres que l'État</i>	<i>Violences physiques</i>	<i>Harcèlement et intimidation</i>	<i>Violation de domiciles et/ou occupation de bureaux</i>	<i>Fonc- tionnaire porté disparu</i>	<i>Vol à main armée</i>	<i>Détour- nement de véhicules</i>	<i>Vol avec effraction</i>	<i>Vol simple ou qualifié</i>
32. Turkménistan	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
33. Viet Nam	6	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	3
<b>Asie et Pacifique Total</b>	<b>750</b>	<b>293</b>	<b>5</b>	<b>35</b>	<b>3</b>	<b>26</b>	<b>85</b>	<b>17</b>	<b>2</b>	<b>54</b>	<b>10</b>	<b>87</b>	<b>133</b>
<b>Asie et Pacifique Total</b>	<b>750</b>	<b>293</b>	<b>5</b>	<b>35</b>	<b>3</b>	<b>26</b>	<b>85</b>	<b>17</b>	<b>2</b>	<b>54</b>	<b>10</b>	<b>87</b>	<b>133</b>
<b>Moyen-Orient Total</b>	<b>256</b>	<b>63</b>	<b>8</b>	<b>20</b>	<b>18</b>	<b>18</b>	<b>34</b>	<b>15</b>	<b>0</b>	<b>13</b>	<b>20</b>	<b>14</b>	<b>33</b>
<b>Europe Total</b>	<b>205</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>15</b>	<b>17</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>10</b>	<b>0</b>	<b>21</b>	<b>129</b>
<b>Amérique Total</b>	<b>426</b>	<b>16</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>17</b>	<b>41</b>	<b>46</b>	<b>11</b>	<b>0</b>	<b>124</b>	<b>7</b>	<b>65</b>	<b>94</b>
<b>Afrique Total</b>	<b>2 176</b>	<b>145</b>	<b>8</b>	<b>153</b>	<b>19</b>	<b>137</b>	<b>273</b>	<b>24</b>	<b>4</b>	<b>341</b>	<b>90</b>	<b>427</b>	<b>555</b>
<b>Total</b>	<b>3 813</b>	<b>520</b>	<b>23</b>	<b>216</b>	<b>57</b>	<b>237</b>	<b>455</b>	<b>72</b>	<b>6</b>	<b>542</b>	<b>127</b>	<b>614</b>	<b>944</b>